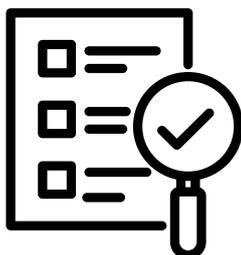
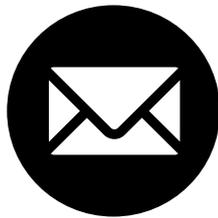
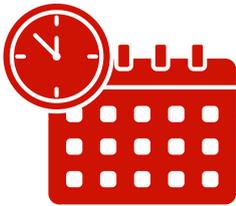


# DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Comment ça se passe ?



1

La demande et tous les documents requis sont déposés via le guichet virtuel. Un accusé de réception vous parvient sur le guichet virtuel.

2

En cas de question, de modification de projets, de coordonnées bancaires ou autre : Merci de contacter le secrétariat de l'Office de la culture : **secr.occ@jura.ch** ou **032 420 84 00**

3

Les délais butoirs pour le traitement des demandes sont les suivants :

- **31 janvier**
- **30 avril**
- **31 août**
- **30 novembre**

Seuls les dossiers complets sont traités

4

La décision est envoyée sur le guichet virtuel.

5

En cas d'octroi, le montant est versé dans un délai d'environ 30 jours.

6

Une fois votre projet réalisé, un rapport final ainsi que les comptes finaux doivent être transmis à l'Office de la culture pour clore votre dossier. La présentation des comptes finaux doit correspondre à celle du budget transmis lors du dépôt de la demande.